

LETTRE DES AMIS N° 39PROCHAIN COURS DE PALEOGRAPHIE

SAMEDI 4 AVRIL : M. Pierre GERARD.

ATTENTION, LE COURS DEBUTERA A 10 H 30 PRECISES ET NE CONCERNERA QU'UN SEUL NIVEAU ("LECTEURS DEBUTANTS" et "LECTEURS CONFIRMES" SERONT REGROUPES).

Les documents étudiés porteront sur "Une commanderie d'Hospitaliers : St Clar de Rivière".

Noter d'ores et déjà les dates des prochains cours de M. GERARD :

Samedi 16 mai

Samedi 13 juin

Samedi 4 juillet. Ce dernier cours se déroulera sur le terrain à St-Lys et St-Clar de Rivière.

DATES A RETENIR (Rappel : lettre du 9 mars 1987)

Mardi 7 avril : "Dîner-débat" organisé dans les salons du restaurant "Les Ecuries de la Maréchale" 32, avenue Honoré Serres, à Toulouse.

Le débat portera sur "l'Ordre de Malte" avec la participation de M. Pierre GERARD, conservateur en chef aux Archives départe-

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne

./.



tementales de la Haute-Garonne, suivant les modalités suivantes :

19 heures : Accueil

19 h 30 précises : CONFERENCE de M. le Professeur Jean-Pierre LASSALLE, chevalier de l'ORDRE de Malte, délégué régional de Midi-Pyrénées.

20 h 30 : Début du repas au cours duquel vous pourrez poser par écrit vos questions auxquelles M. LASSALLE répondra à la fin du repas.

Inscrivez-vous sans tarder. Vous pouvez aussi faire inscrire vos amis qui seraient intéressés, même s'ils n'appartiennent pas à notre association.

Nous avons le plaisir de vous informer que l'exposition "BONNEFONT : une abbaye cistercienne du Comminges" sera présentée aux Archives départementales jusqu'au 10 avril.

A L'ATTENTION DES AMIS DES ARCHIVES DE LA HAUTE-GARONNE

Nous voudrions attirer tout particulièrement l'attention de nos amis sur les difficultés rencontrées, aujourd'hui, par l'administration des Archives départementales de la Haute-Garonne pour le recrutement du personnel de service.

En effet, nous savons qu'à la suite de graves compressions budgétaires, les Archives de la Haute-Garonne ont bien du mal à obtenir, en nombre suffisant, des magasiniers, pour assurer le service dans la salle de lecture. (1)

Depuis quelque temps déjà, l'acheminement des documents, des étages à la salle de lecture, est uniquement assuré par du personnel recruté à titre provisoire ("T.U.C."). Pourvus d'un emploi précaire, mal rétribués, on ne peut demander à ces "T.U.C.", malgré leur bonne volonté qui est indéniable, un service identique à celui qui est exigé d'un agent titulaire. Ainsi, si un document met de temps à parvenir entre les mains d'un lecteur, c'est, le plus souvent, parce qu'il n'a pas été trouvé facilement dans les rayons. Songez d'ailleurs que lorsque le jeune "TUC" commencera, au bout de quelques mois, à être formé, il quittera les Archives, son contrat étant achevé.

Il arrive même parfois, pour des raisons qui s'expliquent aisément (démarches pour la recherche d'un emploi) que le "TUC" soit absent. Dans ce cas, les responsables de la salle de lecture doivent en plus de leur service habituel, monter eux-mêmes aux étages pour chercher les documents. Cela entraîne pour eux un surcroît de travail et de tension nerveuse. Nous savons qu'ils sont très dévoués et très compétents et qu'ils sont navrés chaque fois qu'ils ne peuvent accomplir de façon satisfaisante leur travail.

./.

(1) Pour information, signalons que le nombre de lecteurs a doublé en l'espace de 8 ans (en 1978 : 3 468 lecteur ; en 1986 : 7 500 lecteurs dont plus de 500 "généalogistes"). On a supprimé, par ailleurs, un poste de magasinier titulaire pour le remplacer par 2 T.U.C. à mi-temps.

La Haute-Garonne n'est malheureusement pas le seul département touché par ces suppressions d'emploi. Certains dépôts d'Archives ont dû restreindre le nombre de jours d'ouverture au public ou parfois même réduire les horaires pour la communication des documents aux lecteurs.

Dans ces conditions, nous demandons instamment à tous nos amis de considérer que le personnel de service n'est en rien responsable de la situation difficile qu'engendrent parfois certaines circonstances. Nous les prions de bien vouloir ne pas se montrer trop exigeants et de faire preuve, en toute occasion, à l'égard de tous de gentillesse et de compréhension. Les manifestations d'impatience et les réflexions désobligeantes de certains lecteurs parmi lesquels ne figure, espérons-le, aucun ami, ne facilitent en aucune manière la résolution des problèmes qui se posent. Elles ne font qu'aggraver les tensions et contribuent à donner une mauvaise image de notre association. Nous comptons sur vous pour donner le bon exemple et faire preuve en toutes circonstances de bonne humeur et de compréhension.

Nous vous remercions, au nom de tous, par avance.

Le Bureau des Amis des Archives de la Haute-Garonne.

Nous saluons la naissance d'une nouvelle association avec laquelle nous souhaitons développer une coopération franche et loyale :

Les Amis de la Bibliothèque municipale de Toulouse

Le 17 septembre 1986 est née à Toulouse une nouvelle association à caractère culturel, celle des Amis de la Bibliothèque municipale, créée à l'initiative de Marcel GARRIGOU.

Objectifs et statuts :

- Faire connaître et apprécier par le plus grand nombre, les richesses de la bibliothèque sous les trois aspects de la conservation, de la communication, de la diffusion du livre, et en développer ainsi le goût.
- Apporter aux responsables tout l'appui possible.
- Favoriser les initiatives : expositions, publications, conférences, ou toutes autres manifestations.
- Susciter les dons et legs en vue de l'enrichissement des fonds précieux.
- Créer des liens et échanges avec d'autres associations similaires en France ou à l'étranger.
- Et toutes activités suggérées par les adhérents.

POUR INFORMATION

Nous avons reçu du Conseil général de la Haute-Garonne, direction de l'Architecture, une lettre datée du 2 mars dont voici le contenu :

"Comme suite à votre courrier du 29 janvier 1987, dans lequel vous attiriez notre attention sur les difficultés rencontrées pour certains lecteurs handicapés, pour accéder à la salle de lecture, j'ai l'honneur de vous informer que les mesures permettant de remédier à cet inconvénient seront prises dans les plus brefs délais.

Je vous prie de bien vouloir agréer..."

**L'Architecte en chef du département,
André CAZABON.**

Signalons que nous avons également demandé en octobre dernier, un abaissement du trottoir, tout le long du parking qui nous est réservé.

M. GERARD étant intervenu pour appuyer notre demande, celle-ci a été prise en considération et une décision favorable à ce sujet devrait intervenir prochainement.

A TRAVERS LES REVUES

A signaler dans le dernier numéro du Revelh d'Oc (n° 63, janvier-février 1987) deux passionnants articles de MM. Pierre GERARD et Christian CAU :

"**Les Aquitains, des Gaulois pas comme les autres**" de M. Pierre GERARD.

"**Nos ancêtres, les Gaulois**" de M. Christian CAU.

Dans le n° 77 (hiver 86) d'Archistra, on peut lire un article de notre ami, Guy-Pierre SOUVERVILLE, consacré au "dépiquage à l'ancienne".

Dans le n° 78 de la même revue (janvier-février 87), nous relevons un article de M. Pierre SALIES concernant "Les Récollets de Verdun-sur-Garonne".

Enfin, nous avons relevé dans la Revue du Tarn (n° 124 hiver 86), dans la série : "A la recherche des monuments perdus de l'Albigeois", un article de M. Robert FORICHON consacré à la "Première cathédrale de Castres".

Afin de pouvoir mieux informer nos amis, nous prions tous ceux qui publient des articles de nous l'indiquer, en laissant au besoin, au secrétariat des Archives, un "tiré à part".

Nous rappelons également que nous pouvons publier dans la "Lettre des Amis" des petits textes concernant certaines de vos recherches.

N'hésitez pas à nous les confier.

AVIS DE RECHERCHE

Nous avons reçu une très intéressante réponse au sujet de la différence existant entre un "brassier" et un "estachant". Nous vous la communiquons dans son intégralité.

"Le "**brassier**" louait ses bras pour divers travaux agricoles appelés "la brasse", à toute époque de l'année, selon les besoins. Le travail n'était cependant pas continu.

"**L'estachant**" ou "**estagent**" suivant la définition de Paul Mercadal, dans le livre : "Montastruc la Conseillère", était un "maître-valet".

Il était logé par le propriétaire rural, soignait une ou deux paires de boeufs de travail, toute l'année. En plus de son salaire en argent ou en nature, il recevait la moitié du profit sur une ou deux paires de jeunes bovins ("braus" ou génisses), achetés par le propriétaire et soignés durant un ou deux ans, par le maître-valet, avec le fourrage de l'exploitation.

Le "**gagé**" en 1930, avait un contrat annuel verbal partant du 2 novembre au 31 octobre suivant. Il était occupé toute l'année sauf les dimanches et fêtes (1er de l'An, après-midi du Mardi-gras, lundi de Pâques, les 2 jours de la fête locale, le jour de la Toussaint, Noël, parfois le 11 novembre). Il était logé soit par l'employeur soit il avait sa propre maison. C'était pour ainsi dire, un "journalier continu". Il avait la certitude de l'emploi et participait à tous les travaux de l'exploitation, sans avoir à soigner le bétail de travail. Il était donc laboureur et aussi brassier.

Un "ieis" est, d'après Louis Alibert (dictionnaire occitan-français), un chemin qui dessert les champs, généralement gazonné.

ieis serait le substantif verbal de l'occitan eissir qui signifie sortir, sourdre.

Une eissida est une sortie, une issue".

AUTRE AVIS DE RECHERCHE

1 - L'Association "SAVES-PATRIMONE" recherche la signification de "Faiseurs de Mousses" au quartier des "Moussès" (Cette profession est signalée dans les minutes notariales du XVIIIe siècle).

2 - Le prénom MANTIAN est-il un diminutif de MARTIAL ?

3 - Dans le libellé de certains actes d'état civil ou notariés, on trouve : "Monsieur Mod de Cambon, feu Mod, ladite Mod Montastruc"... Mod, est-ce un prénom ou un diminutif ?

4 - Que signifie l'appellation "honeste fille" qu'on trouve dans certains pactes de mariage ?

5 - Marguerite de Valois (1553-1615) mariée le 18 août 1572 à Henri III de Navarre, devenu Henri IV, répudiée en 1599, séjourne vers 1600 au château de Lagardelle, chez Antoine du May, docteur-régent, son médecin personnel. Elle a laissé des Mémoires et des poésies.

2 questions nous sont posées :

- Quelle a été la période de séjour à Lagardelle ?
- Où peut-on trouver ses Mémoires et Poésies ?

LES CHANTIERS DE L'HISTOIRE (suite)

LE VOCABULAIRE DE LA SEIGNEURIE

par

Pierre GERARD
Conservateur en Chef
des A.D.H.G.

LA SEIGNEURIE, ORGANISATION SOCIALE

La société féodale est une société de maîtres (domini, seniores) et de dépendants (vassi, vassali, homines) qui doivent être fidèles (fideles) à leur seigneur. Cette fidélité est la vertu principale des chevaliers (milites), qui sont avant tout possesseurs d'un cheval (caballarii) afin d'aller au combat pour leur seigneur.

Le centre de la seigneurie est le château (castrum, castellum), dont relèvent les fiefs nécessaires à l'entretien de sa garnison. Tout châtelain (castellanus) entretient autour de lui un certain nombre de chevaliers (milites).

La châtelanie (castellania) est découpée en un certain nombre de fiefs de valeur économique égale : ce sont les feuda militum ou feoda militum, tenus par les chevaliers chargés d'un service de garde dans le château et dont les revenus permettent à ces derniers de vivre et de s'équiper. Les chevaliers ainsi pourvus d'un fief sont dits chassés (casati).



Le chevalier est l'homme (homo) de son seigneur. Les liens qui les unissent l'un à l'autre sont concrétisés au cours de la cérémonie de l'hommage (hominaticum, hominagium, hominium, homagium, hominatio) : le vassal se donne en plaçant ses mains jointes dans celles de son seigneur devenant ainsi son homme (homo per manus). Accompli librement, l'hommage est suivi du serment de fidélité (sacramentum, fides, juramentum fidelitatis) prêté sur les Evangiles ou des reliques. La qualité du vassal est alors la fidélité (fidelitas), qui consiste à ne rien faire pouvant mettre en péril son seigneur ou lui causer quelque dommage. Le vassal doit donc la sécurité (securitas) à son seigneur. De ce qui précède, il ressort que l'hommage et la fidélité ou foi sont les deux actes générateurs du contrat vassalique. D'où l'expression : acte de foi et d'hommage. Le baiser (osculum) qui suit est un moyen de confirmer les obligations contractées par les parties.

La fidélité du vassal est matérialisée par diverses prestations, qui en constituent l'aspect positif. La principale de ces obligations est l'aide (auxilium), en premier lieu militaire (ost et chevauchée, equitatio, cavalcata, cavalgada), comprenant aussi des services d'administration et des services d'honneur. À signaler le service de garde (custodia) dans le château du seigneur. Autre prestation du vassal : le conseil (consilium) ou obligation d'assister son seigneur de ses conseils, en particulier pour juger les causes soumises à la cour seigneuriale (curia, curtis).

En contrepartie du service de son vassal, le seigneur doit à celui-ci foi et loyauté. Il lui doit aussi protection, défense et garantie (defensio, protectio, tuitio, warantia). Il est encore tenu de l'assister de ses conseils et de lui faire bonne justice. Enfin, il a l'obligation de l'entretenir, soit directement à sa cour, soit en lui concédant un fief (fevum, foedum, feudum).

La hiérarchie féodale est une pyramide dont le sommet le roi (rex, rei). Le marquis (marchis) est à l'origine un fonctionnaire royal dirigeant une marche (marcha), c'est-à-dire un pays de frontière. Le duc (dux) est un personnage important chargé d'un commandement sur les frontières. Le comte (comes) est d'abord un haut fonctionnaire royal chargé d'administrer une circonscription appelée comté (comitatus) ; puis il est devenu un seigneur héréditaire en transformant son comté en domaine propre. Le baron (baro, ber) est un vassal du comte, courageux, participant aux conseils : le mot finira par désigner n'importe quel noble. Enfin, au degré inférieur de la hiérarchie, se situe le chevalier (miles, caballarius).



Dans la seigneurie, le seigneur châtelain (castellanus) est le chef d'un groupe comprenant : les vassaux nobles installés sur des fiefs, les officiers et administrateurs du domaine (ministeriales), les tenanciers (homines et feminae) cultivant les terres et exécutant des corvées pour le compte du château, des personnages isolés (propriétaires d'alleux, aventuriers, déracinés) et enfin des clercs.

Entre les nobles et les roturiers figurent les officiers du domaine (ministeriales) pourvus d'un office ou fonction publique (officium). Parmi ces officiers, nous pouvons citer :

- le bayle (bajulus), chargé d'assurer la garde et la bonne administration des terres de la seigneurie.
- le cartador, chargé de percevoir le quartum ou quart du revenu des terres acquises par achat ou partage.
- le decimarius ou deimier ou dîmier, chargé de percevoir la dîme ou le décime.
- le procurator, agent chargé d'un jardin.
- le sirvent (serviens), agent chargé de percevoir le serventage.
- le viguier (vicarius), exerçant des fonctions judiciaires et des tâches de gestion.

Au bas de l'échelle sociale se trouvent les paysans (pagenses) ou hommes de la terre qu'ils cultivent. On les appelle aussi rustici ou homme de la campagne. Ces paysans se répartissent entre les laboureurs (laboratores) qui possèdent au moins une paire de boeufs et les brassiers (braciarii) qui ne possèdent que la force de leurs bras. Tous sont les tenanciers du seigneur. Les uns sont dits homines naturales parce que nés dans la seigneurie et subissant les servitudes imposées par le seigneur. Les autres sont appelés homines advenae comme étant venus s'installer dans la seigneurie. Sur le plan juridique, beaucoup de tenanciers sont des homines de corpore ou serfs : la dépendance atteint l'homme dans son corps. Les serfs ne sont propriétaires ni de leur tenure ni de leurs meubles. La servitude elle-même se transmet aux enfants. Dans le droit toulousain (fin du XIIe et premier tiers du XIIIe siècle), on distingue les hommes de corpore et de casalagio, qui sont des tenanciers auxquels le seigneur de la terre a imposé un hommage vassalique. D'où le nom de feodatarius, feudotarius, fevatarius, feudator donné au tenancier dans le Midi toulousain.

(à suivre)

Chers Amis,

Le bureau des Amis des Archives de la Haute-Garonne a le plaisir de vous informer qu'un "dîner-débat" sera organisé le **mardi 7 avril** dans les salons du restaurant "Les Ecuries de la Maréchale", 32 avenue Honoré Serres à Toulouse.

Le débat portera sur "l'Ordre de Malte" avec la participation de M. Pierre GERARD conservateur en chef aux Archives départementales de la Haute-Garonne suivant les modalités suivantes :

A 19 h ACCUEIL

A 19 h 30 PRECISES CONFERENCE DE M. LE PROFESSEUR JEAN-PIERRE LASSALLE
CHEVALIER DE L'ORDRE DE MALTE, DELEGUE REGIONAL POUR MIDI-PYRENEES

A 20 h 30 DEBUT DU REPAS AU COURS DUQUEL VOUS POURREZ POSER PAR ECRIT VOS QUESTIONS AUXQUELLES M. LASSALLE REpondra A LA FIN DU REPAS.

A titre d'information voici le menu proposé :

Apéritif cocktail maison accompagné d'une terrine de foie de canard
Crêpes pêcheur
Filet de boeuf roquefort
Gratin Dauphinois-Haricots
Omelette norvégienne
café Vin de Fronton

à découper

Réponse à adresser **avant le 25 mars, dernier délai**, à Mme CAU, 69 rue Victor Ségoffin
31400 TOULOUSE

Melle, Mme, M. : prénom.....

adresse.....
.....

participera au "dîner-débat" du **mardi 7 avril 1987**

Nombre de personnes :

Prix de la participation : 150 F (repas et participation)

**Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne**

Ci-joint le chèque de 150 F X=
libellé à l'ordre de l'Association des Amis des Archives
de la Haute-Garonne



Comme d'habitude, les réponses seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée jusqu'au nombre maximum autorisé par la taille de la salle.